



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20230119-20232\_018\_EDUC-AR



## **DECISION DU MAIRE**

**2023 018 EDUC**

**OBJET :** *Convention tripartite entre la commune de Mallemort, l'école élémentaire Frédéric Mistral et l'association BC Prod pour l'organisation du projet répétitions et représentation musicale.*

**Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de soutenir le projet scolaire représentation musicale mis en œuvre à l'école élémentaire Frédéric Mistral ;

### **DECIDE,**

**Article 1 :** De signer avec l'association BC Prod sise quartier Coulet de Viret 13410 Lambesc, et l'école élémentaire Frédéric Mistral, sise rue Paul Cézanne 13370 Mallemort, une convention pour la réalisation du projet scolaire représentation musicale selon les conditions de la convention d'une participation financière de 2300 €.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

**Article 3 :** Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 19.01.23

**Hélène GENTE**  
**Maire de Mallemort**